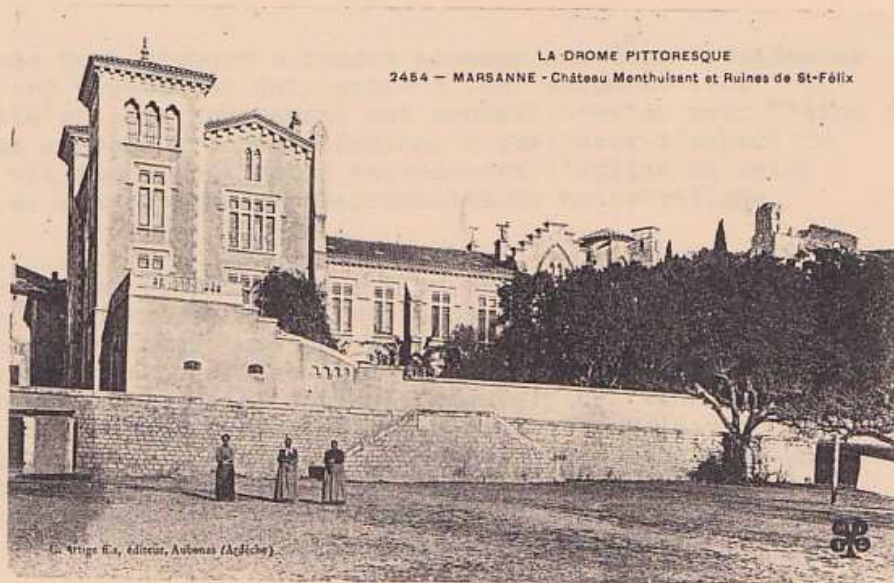


ASSOCIATION DES AMIS DU VIEUX MARSANNE



BULLETIN DE LIAISON N°15

ANNEE 1997

LE MOT DU PRESIDENT

Chers Amis,

C'est la première fois que je m'adresse à vous à travers ce 15^{ème} bulletin.

Je tiens tout d'abord à rendre hommage aux deux présidentes qui m'ont précédé et qui, grâce à leur volonté, leur ténacité et leur dévouement ont réussi, certes avec l'aide de leur conseil d'administration, à améliorer l'aspect du vieux village et surtout à sauvegarder l'église de Saint-Félix et son superbe clocher emblème de notre village.

Bien sûr, ces réalisations ont pu être obtenues grâce aux généreux donateurs, aux subventions accordées, aux bénéfices réalisés lors des différentes manifestations organisées par notre association et à l'effort financier de la municipalité. Mais tout cela n'aurait certainement pas vu le jour sans la ténacité, l'opiniâtreté et la volonté de coordination des deux présidentes qui ont consacré beaucoup d'énergie et de travail et de temps pour parvenir aux résultats que l'on connaît.

Il m'incombe maintenant de reprendre le flambeau avec beaucoup d'humilité car je sais que la tâche sera ardue, surtout en ce qui concerne les futures tranches prévues pour la complète réhabilitation de Saint-Félix qui ne pourront se concrétiser que si l'on obtient des subventions suffisantes étant entendu que la municipalité ne peut, dans l'immédiat, faire un effort financier en raison d'autres projets qu'elle désire réaliser. Ce sera donc une tâche de longue haleine qu'il faudra essayer de mener à bien en concertation avec tous les acteurs susceptibles de participer à cette œuvre de sauvegarde.

Toute fois dans l'immédiat, il m'apparaît possible d'entreprendre des actions beaucoup moins ambitieuses.

Ce serait par exemple :

- inventier, dans le vieux village, toutes les maisons qui ont un passé historique,
- implanter sur la place du Légat un plan de notre vieux bourg,
- reprendre les visites guidées du vieux village,
- effectuer au cours des mois de juin, juillet et août, avec l'aide de bénévoles qui, j'espère, seront nombreux, un complet débroussaillage des alentours de Saint-Félix, réparer quelques légers dégâts qui se sont manifestés dans la toiture, mettre, peut-être en place un banc qui permettrait aux visiteurs de contempler à loisir le nouveau village et le panorama magnifique qui s'étend à leurs pieds.

Mais pour réaliser ces projets, il faut que notre association qui, il faut bien l'avouer, a été "moribonde" en 1996 se développe, soit imaginative, dynamique et agisse en complète concertation avec les autres associations et la municipalité.

On ne pourra y parvenir que si vous êtes nombreux à nous soutenir et à venir nous rejoindre.

Déjà cette année, deux nouveaux membres, Mesdames Sylvette BLACHE et Elise HUGON sont venues renforcer le conseil d'administration.

Les cotisations, qui restent fixées à un niveau modeste, sont plus nombreuses que l'an dernier mais ce n'est pas encore suffisant et je compte sur vous pour venir nous rejoindre et parvenir ainsi à un nombre d'adhérents comparable à celui que nous connaissions il y a quelques années.

Enfin, je vous demande votre indulgence pour la présentation et l'aspect de ce bulletin qui sont loin d'être luxueux car nous l'avons préparé, dactylographié, photocopié et mis en page nous-mêmes pour réaliser des économies, car si nous avions du faire appel à un imprimeur nous aurions payé l'équivalent de deux années de cotisations.

Le Président
Marcel MARY

Composition du Conseil d'Administration

Président : Monsieur Marcel MARY

Vice-président : Monsieur Gérard MONTAGNE

Trésorier : Madame Sylvie LAURIE

Secrétaire : Madame Sylvette BLACHE

Membres du Bureau : Madame Elise HUGON
Madame Marie-Paule MOMBET
Madame Dany PRADON
Monsieur Grégoire VAN DER PAS

DE BONAPARTE A EMILE LOUBET
1800 - 1914
Un grand siècle pour l'Histoire de Marsanne

C'est au cours de ce 19^e siècle, en effet, que notre vieille "communauté", sortant de son long contexte moyenâgeux, prit la "figure" moderne que nous lui connaissons aujourd'hui.

En 1800, au lendemain de la Révolution, Marsanne comptait 1065 habitants. La majorité de cette population, essentiellement agricole, habitait le vieux village et la "Côte", tandis que le reste occupait les hameaux et les petites fermes, dispersées dans la plaine depuis le 17^e siècle (1). A l'intérieur des remparts, l'habitat avait bien vieilli. Bon nombre d'édifices, marqués par le temps et les luttes guerrières, menaçaient ruine. En bas, au-delà de la Côte, c'était la campagne. Seule, l'antique fontaine débitait abondamment son eau, laissant ses effluents rejoindre le Frénaud, qui divaguait tout près, au gré de ses débordements. Le vieux cimetière occupait l'emplacement actuel du Champ de Mars (2).

Pas de routes, mais des chemins inter-villages, plus ou moins entretenus. Partant de la fontaine, celui du Clos (Ordinaire N°2 aujourd'hui) rejoignait le "Grand Chemin" qui menait de Montélimar à Crest par Autichamp.

A travers la forêt, le chemin des Tourettes et celui de Mirmande conduisaient à la vallée du Rhône et à Valence.

A la fin de l'année 1800, la commune, dans ses limites actuelles, avait à sa tête un maire, Honoré Meilhon, nommé par le préfet sur une liste de notables. Elle dépendait de la toute nouvelle sous-préfecture de Montélimar où le premier sous-préfet, M. Gaud-Roussillon venait de s'installer.

Le canton dont elle était le chef-lieu depuis 1790, venait d'être réorganisé. Il comprenait désormais : Charols, Cléon d'Andran, Condillac, La Coucourde, La Laupie, Savasse, Manas, Marsanne, Saint-Gervais, Saint-Marcel, Sauzet, Savasse et les Tourettes (Roynac n'y fut intégré qu'en 1948).

Dans ce cadre administratif solidement défini, les deux premières décennies du siècle n'en demeurèrent pas moins difficiles. La faiblesse des finances, l'état alarmant des édifices publics et les fréquents changements de régimes (1^{ère} République, 1^{er} Empire, Restauration) en furent la cause.

Il faut attendre **les années 1830** pour voir s'ouvrir enfin une période de prospérité.

L'agriculture locale prit un nouvel essor avec l'emploi des premiers engrais chimiques et la culture des prairies artificielles qui supprimèrent les ruineuses jachères.

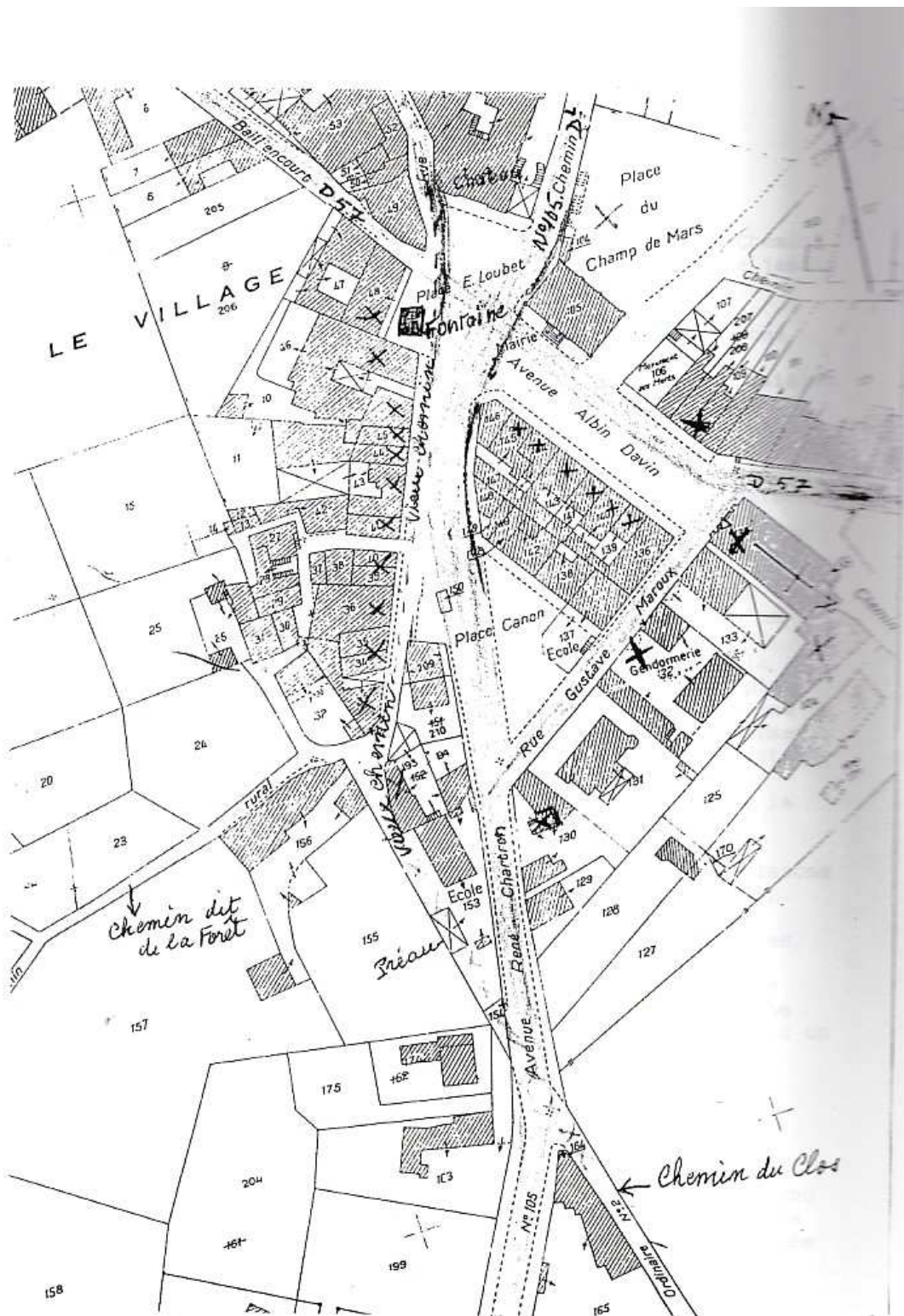
La vigne et la sériciculture familiale connurent un âge d'or qui assura à chaque foyer un revenu annuel appréciable, jusqu'au drame du phylloxéra en 1882.

De nouvelles familles vinrent s'installer à la campagne tandis que les services administratifs dignes du canton, se mettaient progressivement en place : Juge de Paix, Greffier, Huissier, Percepteur, Receveur des Postes, Receveur d'enregistrement, facteur, Brigadier forestier, Agent-Voyer, gendarmes, garde-champêtre...

L'exploitation des carrières de pierres et des fours à chaux battait son plein. Celle du Tripoli (4) débutait en recrutant une main d'œuvre nouvelle et, dans la forêt, bûcherons et charbonniers répondaient à une forte demande de bois d'œuvre ou de chauffage.

La population atteignit alors son record : 1588 habitants en 1851. Le commerce et l'artisanat prospèrent en conséquences, favorisés de plus par la construction de deux routes nouvelles : la D57 de Cléon à Mirmande (années 1835..), et la D105 de Montélimar à Crest par le col de Tartaignille (à partir de 1857). (3)

Une économie florissante engendra un vaste développement de l'urbanisme. (voir Carte)



Un village nouveau naquit au point de rencontre du "Vieux Chemin" et des routes nouvelles, autour de l'indispensable fontaine jamais tarie depuis des siècles.

Durant plus de soixante ans, maisons particulières et édifices publics furent érigés.

Un plan de 1857 nous montre les deux premières rangées de maisons individuelles construites. La première, en bordure du vieux chemin, entre la fontaine et le chemin de la forêt, est occupée aujourd'hui par les commerçants. La deuxième, entre la fontaine et l'église, abrita longtemps les boutiques des artisans. Plusieurs familles, et "La Poste" y logent maintenant. (voir Carte : maisons marquées d'une croix).

A dater de 1857, la "traversée" du site par la D105, (voir Bulletin n°9) bouleversa la topographie du lieu. Le plan d'un village nouveau fut sagement dressé par Charles-Joseph de Montluisant, maire de Marsanne et grand ingénieur d'état à la retraite. La portion des routes nouvelles concernée par ce plan fut élargie en avenues appelées aujourd'hui Albin Davin et René Chartron. Pour les relier en desservant l'église et la gendarmerie de l'époque, une rue fut ouverte à travers champs, la rue Gustave Maroux. En surplomb de celle-ci, un aplanissement de terrain retenu par un puissant mur de soutènement donna naissance à la place Auguste Canon.

Désormais, et jusqu'en 1912, toutes les maisons que nous connaissons à présent s'alignèrent au bord de ces voies publiques, alors qu'à la campagne, de belles et solides bâtisses bien reconnaissables à ce jour suppléaient aux plus anciennes fermes.

La Commune, de son côté, prenait en charge la construction des édifices et ouvrages publics, indispensables à tous. Ce fut une œuvre de longue haleine, comme le montre le tableau suivant où un deuxième maire, Augustin Loubet, père du Président de la République, joua un rôle primordial.

Voir tableau page suivante

Ainsi, à l'aube du 20^e siècle, le site de Marsanne était devenu celui que nous connaissons aujourd'hui. Le travail y était dense et les loisirs bien organisés. Tels, la société de boules évoquée dans ce bulletin, ou la "Société (musicale) Philharmonique de Saint-Félix".

Construction des Edifices Publics de Marsanne
Au cours du XIXe siècle

DATES DE CONSTRUCTION	EDIFICES OU OUVRAGES PUBLICS	MAIRES
1815	CIMETIERE DES LOCHES (au Ventol) (Voir bulletin n° 12)	DESSERE
1843 A 1851	EGLISE PAROISSIALE CORPS PRINCIPAL	AUGUSTIN LOUBET
1854	FONTAINE LAVOIR DE L'HORLOGE AVEC SOUSCRIPTION POUR PARTICIPATION DES HABITANTS	CH. J. DE MONTLUISSANT
1856 A 1859	ECOLE DE GARCONS - AVENUE CHARTRON	CH. J. DE MONTLUISSANT <i>+ et Loubet Augustin</i>
1856	GENDARMERIE - RUE GUSTAVE MAROUX	CH. J. DE MONTLUISSANT
1861	INAUGURATION DU CIMETIERE ACTUEL	AUGUSTIN LOUBET
1861 A 1866	CLOCHER ET FACADE PRINCIPALE DE L'EGLISE	AUGUSTIN LOUBET
1867	ESCALIER DE DESCENTE AU CHAMP DE MARS	AUGUSTIN LOUBET
1866 A 1880	HOTEL DE VILLE ABRITANT MAIRIE ET JUSTICE DE PAIX	AUGUSTIN LOUBET
1870 A 1880	ACQUEDUC D'EGOUT ET RUISSEAU DE FRENAUD	AUGUSTIN LOUBET
1891	ECLAIRAGE DES RUES ET PLACES PAR LANTERNES	JEAN LOUIS ROUSSILLE
1904 <i>1905</i>	LAVOIR Situé derrière le monument aux morts et construit grâce au don d'Emile Loubet, président de la République et et de Mrs SABRAN et MANGINI en souvenir de Mme DUPONT DE LATUILLERIE (5)	<i>Auguste LAGIER,</i>

Le dénombrement de 1911 nous apprend qu'à cette date, la commune avait 1151 habitants dont 261 ménages.

Le commerce et l'artisanat occupaient :

6 maçons,
1 tailleur de pierre,
3 menuisiers,
1 charron,

1 maréchal-ferrant
1 bourrelier,
3 cordonniers,
1 ferblantier,
1 lingère,
14 couturières,
1 modiste
3 laveuses,
1 repasseuse,
2 tailleurs,
5 ménagères,
2 coiffeurs,
2 industriels,
14 ouvriers dont 6 cartoniers,
2 boulangers,
3 épicières,
3 bouchers,
1 laitier,
1 meunier,
2 aubergistes,
1 hôtelier,
3 cafetiers,
1 négociant

La fonction publique et les professions libérales comptaient :

3 enseignants,
1 receveur et 3 facteurs,
2 gardes forestiers,
1 agent voyer,
7 cantonniers,
1 percepteur,
1 receveur d'enregistrement
1 greffier,
1 huissier,
2 notaires,
1 sage-femme,
1 garde-champêtre
5 gendarmes

Le culte était assuré par 1 curé et 1 vicaire

A la campagne, on dénombrait 331 emplois allant du propriétaire exploitant au journalier
Hélas, en 1914, la première Guerre mondiale viendra bousculer cette belle harmonie.

Le 20^e siècle substituera à jamais ses techniques à la tradition. Population, commerces, artisanat, fonction publique et petites exploitations suivront une courbe descendante, en attendant que de nouvelles couches sociales viennent construire villas et lotissements, ou réhabiliter le vieux village et les fermettes délaissées.

Le patrimoine communal s'enrichira d'une gendarmerie et d'une école modernes. Un rajeunissement des rues s'annonce pour l'an 2000. Nos cultivateurs très informés, avec des

machines de plus en plus performantes, continuent à mettre en valeur notre belle campagne. Une ligne de TGV va la traverser....mais ceci est une autre histoire, et là s'arrêteront mes "dernières nouvelles de demain".

Marie Louise RAYMOND

Notes :

- (1) Voir Bulletin des Amis du Vieux Marsanne n° 10 : Période révolutionnaire
- (2) Bulletin des Amis du Vieux Marsanne n° 12 : Lieux de sépulture
- (3) Bulletin des Amis du Vieux Marsanne n° 9. Plan
- (4) Tripoli (appelé aussi diatomite) roche siliceuse stratifiée d'origine organique qui, après broyage et traitement donne une poudre abrasive d'une extrême finesse. Utilisée en bijouterie et horlogerie pour le polissage des pierres et métaux précieux, de la corne, de l'ébonite.
- (5) lire la plaque commémorative sur le grand mur à l'intérieur du Lavoir

GRAINS & FARINES
BOIS & BOUQUETS
PAIR DE LUXE & DE MARIAGE
POGNES DE ROMANS
PATISSERIE

BOULANGERIE
Daniel Latard
à MARSANNE (Drôme)

Marsanne, le 1899

MENUISERIE & EBÉNISTERIE
en tous genres

Marius Davin

à MARSANNE (Drôme)

Marsanne - Le 10 juin 1900

CHARRONNAGE EN TOUS GENRES

Antoine Brandin

à MARSANNE (Drôme)

Le 25 Mars 1899

CARTONNAGES DE LUXE
COIFFIERS, PARFUMS
Pharmacies, Biscuits
& BOISSONS

NOUVEAUTÉS
À TOUTE ÉPOQUE DE L'ANNÉE
MODÈLES EXCLUSIFS

PIÈCES EN MÉTALLIQUES
EXÉCUTION SUR COMMANDE

USINES
Marsanne
Clémenceville
Seraut
St-Gervais

GABRIEL GUINTRAND

MARSANNE (Drôme), le 19 Juin 1902

VINS EN GROS
Fuzard D.

PROPRIÉTAIRE
MARSANNES
(Drôme)



TRAVAUX DE BATIMENTS
Zinguerie - Plomberie
QUINCAILLERIE
FERBLANTERIE

INSTRUMENTS AGRICOLES
POUPES

Réparations en tous genres

Marcel CHARIGNON

Griffier de la Justice de Paix

MARSANNE

(Drôme)

Marsanne le 10 Juin 1899
Monsieur Pelloux
à Marsanne Drôme

Les Marchandises ci-après, payables
en un seul payement pour le tout et compte.

MARSANNE, le 4 Juin 1904

Jean Jouve

A MARSANNE (Drôme), 1899

Marsanne le 16 Juin 1899

Avril 1900

CHAUX HYDRAULIQUE

COSTE ELIE, à Marsanne (Drôme)

Lettre à M^r Jouve
repartir Marsanne

CHAUX spéciale	CHAUX ordinaires	SACS 100 Kilos	perdes	PIRIX des 50 Kilos	MONTANT
Charon	20	20		60	72
Charon	1500 à Marsanne 1900			9	75
	7 de Marsanne			4	20
				4	70

Tous les sacs non repris dans le délai d'un mois seront facturés 1 f.

IMAGINONS L'AFFICHE DU CONCOURS DE BOULE ORGANISE PAR LA SOCIETE DE BOULE MARSANNAISE LE
15 AOUT 1907, AVEC BIEN SUR LES MOYENS INFORMATIQUES MODERNES.

MARSANNE

15 AOUT 1907

GRAND CONCOURS DE BOULE

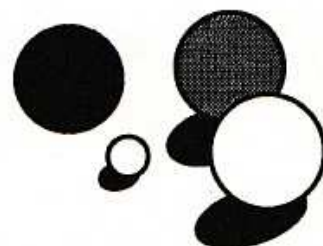
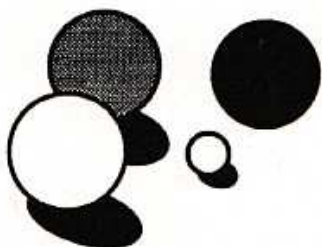
ORGANISE PAR LA BOULE MARSANNAISE

PREMIER PRIX : 50 FRANCS

DEUXIEME PRIX : 25 FRANCS

TROISIEME PRIX : 15 FRANCS

QUATRIEME PRIX : 10 FRANCS



**GRAND CONCOURS DE TIR ET DE POINTAGE
AVEC UN PREMIER PRIX DE 10 FRANCS
ET UN DEUXIEME PRIX DE 5 FRANCS**

VENEZ NOMBREUX

LA BOULE MARSANNAISE
Une des plus anciennes, sinon la plus ancienne
des associations sportives marsannaises

Dès la promulgation de la loi de 1901 permettant et organisant les associations qui intervint, faut-il le préciser, sous le septennat d'Emile Loubet, nos anciens profitèrent de cet espace de liberté nouvelle et créèrent de très nombreuses associations.

Nos "ancêtres" à Marsanne ne furent pas en reste et, dès le 1^e janvier 1907, ils fondèrent une société amicale et fraternelle sous le nom de "BOULE MARSANNAISE".

Quelques articles des statuts paraissent particulièrement intéressants. Ainsi :

Article 3 : "L'administration est exercée par un bureau composé d'un président, d'un vice-président, d'un trésorier et d'un secrétaire-trésorier plus trois commissaires et trois suppléants."

Article 6 : "Un versement de 0,25 F par mois sera le montant de la cotisation de chaque sociétaire qui sera libre de verser, soit tous les quatre mois, ou par année, versement qui devra toujours se faire à l'avance."

Article 10 : "Tous les sociétaires, membres actifs et honoraires, prendront part au jeu, sans exception."

Article 11 : "Les adhérents au 1^{er} janvier 1908 auront le titre de membres fondateurs et verseront un droit d'entrée de 0,50 F. A partir de cette date, la somme de 1 F sera exigée à la rentrée de chaque membre dans la société."

Article 13 : "Tout démissionnaire perdra ses droits et ne pourra prétendre à aucun remboursement."

Article 15 : "Le bureau convoquera la société chaque fois qu'il le jugera nécessaire, à part la réunion annuelle qui sera obligatoire. Une amende de 0,25 F sera exigée pour les sociétaires absents, sauf le cas de force majeure."

Article 17 : "Dans les concours qui auront lieu dans la localité, il est formellement interdit aux sociétaires d'accepter des personnes étrangères dans leurs quadrettes."

Article 19 : "En cas de non paiement de la cotisation, le sociétaire sera rayé d'office dans le délai de deux mois."

On peut s'apercevoir que, dans cet espace de convivialité et de fraternité nouvellement acquises, nos "anciens" avaient une conception stricte des obligations que chaque sociétaire devait respecter. Ce qui, dans leur esprit, devait contribuer à donner une plus grande valeur et importance aux associations nouvellement créées.

Le Premier Bureau était composé de :

Président :	M. Jean PHILIBERT
Vice-président :	M. Narcisse LAURENT
Trésorier :	M. Léon BUREL

Secrétaire-trésorier : M. Jules MARY

Commissaires : M. Hippolyte ASTIER
M. Adolphe ATHENON
M. Paul RANC

Commissaires suppléants : M. Albert RIGAUD
M. Jean BASSET
M. Henri VILLENEUVE

Il y avait 19 membres fondateurs. Il me paraît intéressant de les mentionner. Outre les dix personnes faisant partie du Bureau, il s'agissait de messieurs :

Henri FARJON
Marius DAVIN
Albin DAVIN
Louis ISSARTEL
Jean MARCE
Casimir ARNAUD
Régis RANC
Henri CHARLES
Désiré GIRARD
Félicien VINCENT
Ulysse AIME
M. CLEMENT
Louis ROCHE
Joseph POURRIERES
Gabriel DORIER
Léopold BRUN
Henri BOVET
Marius COSTE
Louis BAUTHEAC

En 1921, il y avait 56 sociétaires, en 1924, 67 et en 1925, la société comptait 74 membres. Ce qui démontre la vitalité de cette société. Il y avait également une certaine fidélité de ses membres car, en 1925, malgré les décès, il y avait encore 12 membres fondateurs. En particulier, et je me permets de le signaler, Jules MARY fut secrétaire-trésorier de 1907 à 1937, date à laquelle il fut nommé Président. C'est grâce à lui et aux notes qu'il avait conservées que je peux, en partie, retracer aujourd'hui l'histoire de cette société sportive.

En effet, elle l'était, car par moins de six concours étaient organisés. Un grand concours en avril, un le 14 juillet, deux les 15 et 16 août, et un au hameau des Bastets.

Avant le début des concours, il existait des exercices de tir et de pointage qui étaient primés.

C'est ainsi qu'en 1907, le concours des 21 et 28 avril regroupait 38 quadrettes. Les inscriptions étaient de 4 Francs et les prix distribués s'élevaient à 60 francs pour le premier prix, 30 francs pour le second et 10 Francs au troisième. Le concours de tir était doté de 10 francs au premier et 5 francs au deuxième. Il en était de même pour le concours de pointage.

Lors du concours du 14 juillet qui était certainement un concours local, 10 quadrettes étaient en présence. Les prix distribués étaient égaux aux inscriptions. La moitié des mises au 1^{er} prix, le

quart au 2^e prix, le dernier quart étant attribué aux concours de tir et de pointage où il y eut 72 séries de tir et 40 séries de pointage.

Le concours du 15 août était doté des prix suivants : 50 francs au premier, 25 francs au deuxième, 15 francs au troisième et 10 francs au quatrième. Les concours de tir et de pointage étaient récompensés par 10 francs au premier, et 5 francs au deuxième. Ce concours fut déficitaire et coûta 60 francs à la société.

Certains sociétaires s'en émurent et une réunion générale fut ordonnée par le Président pour le 25 août. Au cours de cette réunion tout rentra dans l'ordre et il fut décidé qu'un grand concours serait organisé le 15 septembre avec 120 francs de prix.

Le 1^{er} prix de 50 francs revint à la quadrette NICOLET de Cléon,
Le 2^e prix de 25 francs revint à la quadrette ROCHE de Marsanne
Le 3^e prix de 10 francs revint à la quadrette ASTIER de Marsanne

Le concours de tir fut remporté par Albin DAVIN, et celui de pointage par Henri BOVET.

Le sport n'était toutefois pas l'unique souci des membres de cette société qui se voulait amicale, fraternelle et conviviale. En conséquence, un grand banquet était prévu chaque année. Lors du premier banquet qui eut lieu en 1908, il fut décidé de tirer au sort, parmi les nombreux restaurateurs du village, celui qui servirait ce repas. Ce fut le restaurant ROCHE qui eut le privilège de préparer le premier banquet. Ensuite, à tour de rôle, chacun des restaurateurs servit ces banquets qui étaient précédés d'un apéritif pris dans un autre café ou restaurant.

Le procès-verbal de la réunion du 14 février 1909 relate : "le banquet servi à l'hôtel POURRIERES a réuni vingt-huit sociétaires. Au dessert, après quelques chansons très bien interprétées par Mrs DAVIN et POURRIERES, une quête a été faite pour le sou des écoles et a produit trois francs soixante dix qui ont été versés dans le tronc de l'établissement."

Le café a été pris chez le camarade DORIER et il a été décidé de faire un concours le 7 mars 1909, et, en cas de mauvais temps, il sera reporté au 14. Les prix seraient fixés suivant le nombre de quadrettes. Il ne pourra y avoir que deux boules tirées par lancer de but. Insertion aux journaux "LYON REPUBLICAIN", "PROGRES DE LYON", "JOURNAL DE MONTELMAR", et "PROGRES DE MONTELMAR".

Nos "ancêtres" ne devaient pas craindre le froid pour organiser des concours dès le début de l'année. Les règles des concours étaient également particulières puisqu'on ne pouvait tirer que deux boules par lancer de but. A moins que les tireurs aient été, à cette époque, beaucoup plus forts que les pointeurs....

Ainsi, chaque année, le banquet amical réunissait les sociétaires. En 1912, il eut lieu le 18 février, l'apéritif étant pris à l'hôtel POURRIERES, et le repas servi par l'hôtel ROCHE.

Le banquet de 1914 fut préparé par Mme SERRET.

Tous ces banquets se terminaient toujours par des chansons et de galéjades.

En 1931, la société décida d'organiser une fête et Monsieur HENNEMANN fut chargé de composer une revue bouliste qui devait se jouer courant mars 1932. Cette fête n'eut finalement pas lieu.

Ainsi allait la vie de cette société qui est, de loin, la doyenne des associations marsannaises puisqu'aujourd'hui, cette société dont Louis FOUREL est président, et Maxime DORIER secrétaire est très dynamique et compte de nombreux membres, dont certains sont des descendants des membres fondateurs.

J'ajouterai enfin que les membres de cette association ne pratiquaient pas seulement leur sport favori dans le cadre de simples parties amicales. En effet, les meilleurs joueurs défendaient les couleurs de leur association lors des concours organisés dans la région. Ils obtenaient souvent des résultats élogieux.

C'est ainsi qu'en 1931, une quadrette composée de Messieurs PLAZIAT, ALBERT RIGAUD, JEROME ASTIER et ANDRE MARY, remporte à Montélimar le grand concours fédéral et ramène à Marsanne le drapeau, ce qui, à l'époque, était un grand honneur.

Ils furent fêtés dignement et l'on parla longtemps de leur exploit dans les chaumières.

Je ne peux résister au plaisir de publier ci-après, avec l'autorisation de son petit-fils Jacky Pradon, le poème que Monsieur HENNEMANN, avec la verve qui le caractérisait, composa en leur honneur.

Marcel MARY

Vin d'honneur offert
par la Boule Marsannaise (21 juin 31)

Dédiée aux champions
Marsannais, Concours Fédéral
du 14 juin 1931

Au Drapeau,

Marsanne de ses fils fête aujourd'hui la gloire
Les meilleurs parmi eux nous valent cette joie.
Leur exploit pacifique comptera dans l'histoire
Et d'une cité vaillante où le travail est roi.

Délaissant leurs outils pour jouir du repos
Astier, Rigaud, Plaziat, Mary, forvents des boules,
S'en vont, joueurs paisibles, lutter pour un drapeau,
Dans un combat loyal, toujours aimé des foules.

Adresse autant qu'espoir, discipline et patience
Sont leurs vertus, maîtresses où viendra se heurter
L'élan furieux de ceux, qui, pleins de confiance
Croient tenir le triomphe pour l'avoir escompté.

Pointant, tirant, suant sous le soleil d'été,
Additionnant les points, comparant, supputant,
Ils marchent avec aisance, sans hâte, en beauté
Vers les lauriers fauchés, vers le succès patent.

Dans l'ultime partie, la victoire boudeuse,
Semble d'abord sourire à d'autres qu'à mandeurs
Mais nos vaillants amis la forcent, et heureuse,
Elle se jette enfin dans leurs bras de vainqueurs.

En dignes marsannais, vous apportez chez nous,
Un beau trophée conquis, fruit de votre victoire.
Nous sommes heureux et fiers d'être au milieu de vous
Pour vous dire merci et boire à votre gloire.

Travail libérateur, jeux et fraternité
C'est la sage devise de solidarité.
Ce drapeau disputé vous avez su le prendre!
A d'autres maintenant de savoir le défendre!

A handwritten signature in cursive script, likely belonging to the author of the poem, is written in the lower right quadrant of the page. The signature is fluid and somewhat stylized, with a long, sweeping tail that extends downwards and to the left.